

CGF	Conditions générales de formation	amiGest
------------	--	----------------

Introduction

AMIGEST intervient régulièrement pour former ses clients sur l'utilisation des logiciels qu'elle distribue. Les clients d'AMIGEST, en formation, sont des utilisateurs finaux. Les conditions générales de formation AMIGEST interviennent dans le cadre des conditions générales de vente AMIGEST.

Inscription

À la suite de la commande du client, AMIGEST adresse à l'entreprise un lien extranet via la plateforme DIGIFORMA, afin de télécharger le programme de formation et la convention de formation. Un exemplaire est à retourner à AMIGEST, signé et accompagné du règlement afin de confirmer définitivement l'inscription. Le client doit également préciser s'il fait une demande de prise en charge avec subrogation de paiement auprès de son OPCO.

Annulation ou report de la formation par le client

Le client peut annuler ou demander un report, sans frais, d'une formation, si cette annulation intervient au plus tard sept jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation. Au-delà de cette date les frais de stage et frais annexes peuvent être entièrement réclamés au client.

Annulation ou report de la formation par AMIGEST

Sans circonstances exceptionnelles, AMIGEST peut annuler ou reporter, sans frais, une formation si cette annulation intervient au plus tard sept jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation. En cas de circonstances exceptionnelles indépendantes d'AMIGEST ou en cas d'indisponibilité subite du formateur (accident, maladie, etc.), AMIGEST peut également annuler ou reporter la formation prévue, sans préavis. Dans tous les cas, AMIGEST s'engage à proposer une solution de remplacement dans les plus brefs délais et au mieux pour le client.

Attestation de stage

À l'issue de la formation, le client se rendra sur son extranet DIGIFORMA pour signer la feuille de présence et remplir les questionnaires de qualité.

Facturation

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge un mois avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.
- De l'indiquer explicitement sur la convention de formation professionnelle continue.
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le solde du montant de la formation sera facturé au client.

Si AMIGEST n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO les jours suivants la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

Qualité des intervenants dispensant les formations organisées par AMIGEST

Les intervenants dispensant des formations sur les logiciels distribués par AMIGEST sont des collaborateurs d'AMIGEST, employés au poste de consultant formateur.

Responsabilités mutuelles

AMIGEST est responsable de la qualité de la formation dispensée, soit en stage groupé, soit en personnalisée, tant au niveau du contenu que de la pédagogie. Si, malgré le soin apporté à la formation, le client avait une réclamation, celle-ci peut être exprimée par tout moyen à la convenance de celui-ci, dans les 5 jours ouvrables suivant la formation. Dans ce cas, AMIGEST s'engage à apporter une réponse appropriée.

Le client assure la responsabilité de :

- L'adéquation entre la formation dispensée et ses propres besoins ; AMIGEST a cependant un devoir de conseil si le client le lui demande.
- La connaissance de l'environnement d'utilisation des logiciels tel que, par exemple, les données sociales de l'entreprise ou les imputations comptables.
- Du contenu des saisies effectuées dans les logiciels lors de la formation.

Constat de formation ne pouvant être effectuée

Lors des formations personnalisées, le(s) logiciel(s) doivent être installé(s) sur le(s) matériel(s) du client. Si ce n'est pas le cas, le formateur peut assurer cette installation :

- Dans la limite de ses compétences (notamment pour les installations en réseau)
- Comprise dans le temps défini dans la commande
- Sous la responsabilité du client

En cas d'impossibilité, une solution sera recherchée pour assurer la formation sur un autre matériel et sur un logiciel du même type (par exemple une version d'évaluation).

Si le formateur ne peut pas assurer sa formation (ou l'assure partiellement) pour problèmes techniques liés à la configuration du client, la journée sera facturée au client.

Pour les autres cas de formation ne pouvant être effectuée alors que le formateur est présent sur place (client absent, etc.) la journée sera également facturée au client.

Cas des formations à distance

Les formations à distance sont assurées grâce à des outils de communication fournis par amiGest. Il appartient au client de s'assurer des caractéristiques techniques nécessaires à l'exécution de ces outils.

Accueil en formation d'une personne en situation de handicap

Pour assurer la prise en charge de personnes en situation de handicap, des engagements mutuels sont opérés entre les parties.

AmiGest s'engage à :

- * Adapter les supports et modalités pédagogiques en fonction du/des handicap(s) signalé(s)
- * Demander à l'établissement client un lieu de formation adapté et accessible aux personnes en situation de handicap
- * Proposer une formation à distance via une connexion internet